

Conseil Communautaire en date du 27 mai 2019

A l'accueil de loisirs à Pin

Délégués présents :

Mmes PARISSET (Avrigny-Virey), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), BOUCHASSON (Marnay), CUINET (Tromarey)

M. GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumont-les-Pin), , LUCOT (Bonboillon), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), PERRET (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), GARCIA (Chevigney-sur-l'Ognon), JOSSELIN (Chenevrey et Morogne), , HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), MENETRIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gezier et Fontenelay), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), COLLAS (Malans), ZANGIACOMI (Marnay), FASSET (Marnay), RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), PETIGNY (Motey-Besuche), GEANDREAU (Placey), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille).

Absents :

M. HENRIET, PELOT, CLERGET, MEUTELET

Absents excusés :

M. DUPONT, PAULIN, BELLENEY, SIMON, POURET, THEUREL, GLORIEUX

Mme ANTOINE pouvoir à M. AUBRY

M. BALLOT pouvoir à Mme BOUCHASSON

M. BEURAUD pouvoir à M. MARCHAL

M. BAUDRY-VIEILLARD pouvoir à M. BOILLON

Mme BELLENEY remplacée par sa suppléante Mme PARISSET

M. HOERNER remplacé par son suppléant M. PERRET

M. TOURNIER remplacé par son suppléant M. MENETRIER

M. VARLET remplacé par son suppléant M. PINASSAUD

M. REIGNEY remplacé par son suppléant M. GEANDREAU

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

M. le Président propose aux élus du Conseil communautaire de visiter la nouvelle salle d'activité de l'accueil de loisirs ouverte en début d'année à la fin du conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 8 avril 2019.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 27 mai 2019 :

- CR du bureau du 20/05/2019
- Etat de la dette de la CCVM au 1/01/2019
- Power point de présentation du programme du projet d'extension du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs à Emagny

- Power point de présentation du programme du projet de groupe scolaire et d'accueil de loisirs à Lantenne-Vertière
- Tableau présentant les dépenses d'investissement pour 2019

M. le Président demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. DM 2 : Budget annexe Ordures Ménagères 2019
2. Créances éteintes : budget principal et budget OM
3. Sollicitation de subventions du conseil départemental du Doubs pour la réhabilitation des 2 ponts sur l'ancienne voie ferrée et l'acquisition et les travaux de l'office de tourisme et du RPAM

Votés à l'unanimité

1. Présentation des projets d'investissements CCVM sur 2019 et 2020

Diffusion du tableau récapitulant le prévisionnel d'investissement pour 2019 et les estimations sommaires 2020

Le président fait le point sur les actions inscrites dans la convention financière 2018 du contrat de ruralité. Ces actions sont inscrites au prévisionnel investissement 2019 de la CC.

Les actions programmées sont toutes engagées et devraient se terminer en fin d'année 2019 au plus tard :

- Pour la réhabilitation des ponts de l'ancienne voie ferrée : JD BE en est le maître d'œuvre et les travaux devront débuter en septembre
- les travaux de réaménagement de l'office de tourisme et du RPAM : ils seront terminés pour l'été
- les travaux d'accessibilité : pour la plupart, ils ont été faits en interne par les agents de maintenance et ceux à réaliser par les entreprises seront terminés cet été.
- et l'équipement numérique : le marché a été passé, il manque un accord de subvention. Dès réception la commande sera passée.

Suite à la rencontre récente avec Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de Lure et des services de la préfecture de Haute-Saône, un bilan des actions retenues dans le cadre de la convention financière 2018 a été dressé. La préfecture souhaite que des projets structurants et correspondant aux projets politiques de la CC soient prioritairement inscrits pour la convention financière 2019.

Les actions de regroupement des pôles scolaires et développement des accueils de loisirs font partie des priorités définies politiquement dans le cadre du contrat de ruralité de la CCVM avec le développement économique.

Le président présente les autres projets tels que la réalisation de l'extension du pôle scolaire et accueil de loisirs à Emagny et les études sur le projet de regroupement scolaire à Lantenne-Vertière, les travaux sur les écoles à Corcelles-Ferrières, Marnay et Recologne et les travaux de réaménagement du siège communautaire.

Enfin le projet de salle à la MARPA est présenté.

Le président dit aussi que sont programmés la réalisation des études sur la zone d'activité à Ruffey-le-Château et la fin des études sur celles à Marnay ainsi que la réalisation d'une aire de covoiturage à Bonboillon dont le chiffrage n'est pas encore défini.

Un élu demande quand l'étude de la DDFIP sera présentée au conseil. Le président dit qu'elle a été présentée en bureau mais qu'elle sera présentée au prochain conseil. Le président dit que les projets présentés peuvent être réalisés par la CC et sont soutenables financièrement. Ce qui ne passe pas,

c'est la réalisation de tous les projets y compris le projet de bassin d'apprentissage de la natation qui est reporté (problème d'acquisition du terrain) et de bâtiment communautaire qui ne pourra se faire.

2. Présentation des préprogrammes scolaires pour Emagny et Lantenne-Vertière

Diffusion d'un diaporama en séance.

Le vice-président en charge du scolaire présente les programmes scolaires pour Emagny et Lantenne-Vertière.

Il précise que la SAMOP (bureau d'études) a travaillé en partenariat avec un comité de pilotage qui réunit : le président et les vice-présidents en charge du scolaire et du périscolaire, les maires des communes d'implantation, l'inspection d'académie, les services périscolaires, le département du Doubs, service technique et juridique (financier de l'étude).

Le vice-président en charge du scolaire précise que pour les 2 projets, il s'agit de la présentation des programmes prévisionnels qui sont l'aboutissement des études de faisabilité. Il n'y a pas à délibérer sur leurs contenus.

Les programmes sont les cahiers de charges définis par la CCVM à fournir aux architectes.

Concernant le projet scolaire et préscolaire à Emagny :

Il présente la carte scolaire actuelle et rappelle le projet global avec l'école à Pin. Le pôle scolaire à Emagny est doté de 4 classes : 2 classes en maternelle et 2 en primaire. Le transfert d'une classe qui était à Chevigny sur l'Ognon a été fait sur l'école à Pin depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

Le regroupement des pôles scolaires de Pin et d'Emagny est programmé sur 2017-2020 avec, à terme, la réalisation d'un pôle scolaire « maternelle » de 4 classes (avec accueil de loisirs) à Emagny et d'un pôle scolaire primaire de 6 classes (avec accueil de loisirs) à Pin. La réalisation d'une salle d'activités supplémentaire sur le pôle de Pin a constitué la première étape des aménagements.

L'agrandissement de l'école à Emagny et l'aménagement d'une salle d'activités supplémentaire pour le pôle périscolaire constitue la 2^{ème} phase du projet global de regroupement interdépartemental.

L'objectif est d'ouvrir ce nouveau pôle « maternelle » à la rentrée scolaire 2020/2021 et répondre à l'engagement pris auprès des familles tout en travaillant en partenariat avec les 2 inspections d'académies.

Le vice-président présente les prévisions d'aménagement et le planning de travaux.

Le planning de travaux prévoit travailler en site occupé pendant 6 à 9 mois.

Il explique qu'il est compliqué sur ce site de mettre en œuvre des améliorations énergétiques conséquentes mais que tout sera mis en œuvre pour réduire les coûts de fonctionnement.

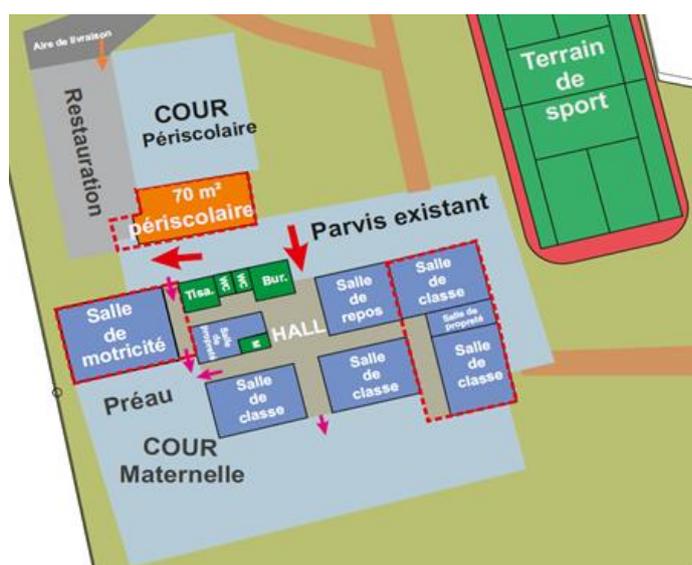
Le projet présente une surface de 813 m² en intérieur et de 1415 m² en extérieur.

Le comité de pilotage a travaillé pour une mutualisation des surfaces et a recherché à optimiser les m².

Les anciens bâtiments scolaires sur Emagny seront réaffectés pour partie au Relais Parents Assistants Maternels (RPAM).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant HT en €
Etudes	115 800€	Aides publiques :	832 840 €
Maitrise d'œuvre & travaux	965 000€	Etat - DETR (40 %)	480 000€
Mission SPS & Bureau de contrôle	22 700€	Région (14.40 %)	172 840 €
Aléas	96 500€	Département (15 %)	180 000 €
		Autofinancement	367 160 €
TOTAUX	1 200 000 €		1 200 000 €



Les aménagements proposés sont en pointillés rouges :

- Une salle périscolaire supplémentaire de 70 m² avec cour
- 2 salles de classes en maternelle avec une salle de propreté et une salle de motricité de 100 m²
- Aménagements extérieurs

Le président rappelle qu'il est demandé à la commune d'Emagny la cession du terrain utile à ce projet et du bâtiment existant pour l'euro symbolique.

Le président propose, suite à une proposition de la préfecture du Doubs, d'inscrire une partie des VRD à prendre en charge par les communes (Emagny et Lantenne-Vertière) afin d'obtenir les subventions DETR du Doubs.

Concernant le projet scolaire et périscolaire à Lantenne-Vertière

Le vice-président rappelle que ce projet de regroupement scolaire a été initié par la CCVM avant même qu'il ne soit vice-président en charge du scolaire.

Il présente la carte scolaire actuelle et rappelle que sur la partie Haute-Saônoise de la CCVM il y a 5 sites scolaires regroupés et sur la partie doubienne, il y a 13 sites dont certains sont vétustes, petits, inadaptés, et ne facilitent pas les échanges entre enseignants.

Le site existant est une école maternelle de 3 classes. Il est regroupé avec l'école à Lavernay. Les 2 sites scolaires accueillent les enfants de Lantenne-Vertière, Le Moutherot, Courchapon, Jallerange et Lavernay.

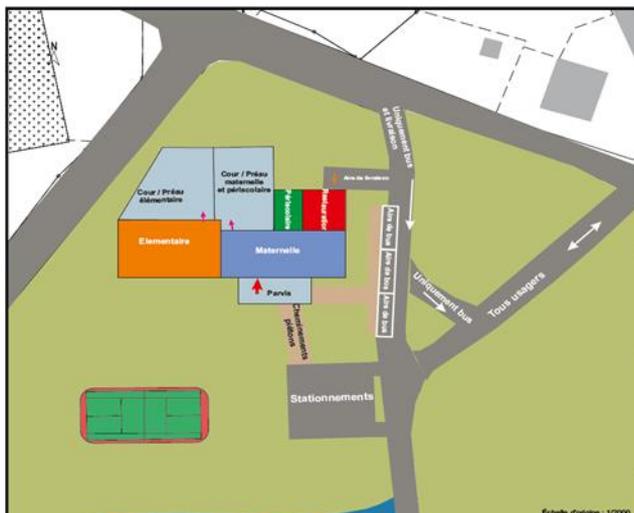
Le nouveau site regrouperait les enfants de : Lantenne-Vertière, Le Moutherot, Courchapon, Jallerange, Etrabonne, Mercey-le grand et Berthelange pour environ 108 maternelles et 162 élémentaires soit 4 classes de maternelle et 6 classes de primaire.

Les enfants de Lavernay, Corcelles-ferrières, Corcondray, Ferrière-les-bois et Franey (qui vont actuellement sur Recologne) seraient regroupés sur les sites scolaires de Lavernay et Corcelles-Ferrières.

Le scénario retenu dans le cadre du-programme serait la réalisation d'une construction neuve sur 1741 m² (SDO) avec démolition du bâtiment existant de 415 m² (SDO) et l'aménagement des espaces extérieurs (cour, parvis, stationnement) sur 3564 m².

Les objectifs énergétiques sont ambitieux avec la pose de panneaux photovoltaïques notamment.

Le vice-président en charge du scolaire présente le planning prévisionnel qui intègre 7 mois d'études et 22 mois de travaux en site occupé pour une fin de travaux en juillet 2022.



Le vice-président rappelle qu'il s'agit d'un programme pour l'architecte. Les plans proposés ne sont qu'à titre indicatif et ne lient pas le maître d'œuvre qui sera retenu dans le cadre d'une procédure de concours et qui pourra optimiser ce projet.

Le projet est retenu comme innovant dans le cadre du pôle périscolaire car il intègre un self pour les enfants de primaire. Les enfants de maternelle restent en service traditionnel.

Une partie des VRD pourra être prise en charge par la commune afin d'obtenir les subventions DETR du Doubs.

3. SAMOP : validation de la poursuite des études de faisabilité sur Lantenne-Vertière

Le coût des travaux sur Lantenne-Vertière est estimé à 3,88 M€ HT dont 243 000€ pour le VRD, un ratio de 2000€/m² pour le neuf et un ratio de 390€ pour la démolition de l'existant.

Le coût des études représente 9% du montant des travaux.

Le coût d'opération total est estimé à 4.7M€ HT (dont prime concours, assurance, géotechnique, aléas ...).

Le vice-président en charge du scolaire dit que sur ce dossier les subventions possibles sont celles venant de l'Etat, du département, de la région et de l'Europe mais uniquement sur la partie périscolaire soit globalement environ 60 % de subventions.

Il est évoqué la problématique liée au recours de la commune de Berthelange. La commune a fait appel de la décision du tribunal administratif devant la cour d'appel de Nancy. La commune de Berthelange souhaite rejoindre la CAGB et quitter la CCVM.

Le Vice-président dit qu'il ne faut pas tenir compte de l'issue ou non de ce recours qui peut durer encore des années (si la commune est déboutée de sa demande et qu'elle va au Conseil d'Etat).

Le vice-président en charge du scolaire présente les couts des études. Il rappelle qu'elles ont été validées jusqu'à la partie opérationnelle pour la partie des études faites par la SAMOP.

Restent à faire les études de sol et levés topographiques (chiffrées dans le tableau présenté).

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant HT en €
AMO	66 300	Aides publiques :	38 158
Bureaux d'études	2 604	Département	7 840
Aléas (10%)	6 890	Etat	30 318
		Autofinancement :	37 636
TOTAUX	75 794		75 794

Les tranches opérationnelles sont relatives à l'assistance pour le concours d'architecte et à la conduite d'opération dans le cadre du marché de travaux.

Un élu dit qu'il avait été évoqué un projet de 1600 m² et celui présenté est de 1700 m². L'élu demande si les m² vont encore augmenter. Le vice-président répond qu'il y a dû y avoir une erreur dans les m² initialement indiqués car la commission a travaillé à réduire les m² pour les passer de 2 200 m² à 1 700 m² en mutualisant les espaces entre scolaire et périscolaire en accord avec l'inspection d'académie.

L'objectif n'est d'augmenter les m² dans le respect de la réglementation et en intégrant des placards dans les salles de classes par exemple.

Y a-t-il de l'amiante dans le bâtiment à démolir ? Non, le diagnostic a été fait et il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment de l'école existant. Le président dit que de l'amiante avait été détectée à Emagny mais elle est dans le chauffe-eau.

Est-ce que le programme présenté sera celui qui sera l'objet du concours d'architecte ? oui, ce programme est cohérent et servira d'orientation dans le cadre du concours d'architecte. Le vice-président en charge du scolaire rappelle que le département du Doubs a accompagné financièrement et techniquement la CCVM dans le cadre des études.

Il dit que les estimations sont un peu élevées par rapport aux sites visités de taille équivalente (Pouilley les vignes, Fontain) qui ont couté moins chers.

Il est demandé de bien associer les enseignants et des utilisateurs au projet dans toute la démarche de choix de maitre d'œuvre. Le vice-président en charge du scolaire dit que c'est déjà le cas dans le cadre de la commission dans le cadre des études de faisabilité.

Il est dit qu'il faudra bien faire appel au SYDED dans le cadre des études énergétiques et solliciter l'aide dans le cadre d'Effilogis avec la région. Le vice-président dit que le SYDED va travailler sur le diagnostic sur Emagny.

Est-ce que la problématique de l'acoustique est bien prise en compte ? L'acoustique fait partie des préoccupations premières dans ce projet, ainsi que les problématiques de « chaud-froid » (chauffage, éclairage...) car ce sont des problèmes souvent rencontrés sur les sites.

Le président demande l'autorisation de poursuivre les études en tranches optionnelles pour la SAMOP pour la conduite du concours d'architecte et pour la conduite d'opération et les études annexes (sol...) et de solliciter les subventions afférentes.

Voté à la majorité (5 abstentions)

4. Lancement des études sur la zone d'activités à Ruffey-le-Château

Diffusion d'un graphique présentant les études à faire sur la zone d'activités à Ruffey-le-Château.

Le vice-président en charge du développement économique fait une synthèse rapide sur la zone d'activités les Plantes à Marnay.

Il dit que la 1^{ère} tranche est terminée.

Le projet CHO POWER n'ayant pas été validé par la commune de Marnay, un projet de redécoupage de la parcelle est programmé.

Les études environnementales (4 saisons) sont en cours et devraient se terminer à l'automne. L'objectif est toujours d'engager les travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche au printemps 2020.

Le vice-président en charge du développement économique fait le point sur les études à faire sur la zone à Ruffey-le-Château.

Le total des estimations des études est de 72 110 € HT :

- Etude de faisabilité JDBE (dont plan topographique) = 7 360 € HT
- Mission AMO SEDIA (ferme) = 18 750 € HT
- Diagnostic archéologique = 11 000 € (20 000 m² à 0.55 €/m²) + Etude géotechnique = 5 000 € HT *selon estimation*
- Etude d'impact = 25 000 € HT *selon estimation et en fonction des demandes de la DREAL*
- Etude hydraulique = 5 000 € = phase 1 du futur dossier loi sur l'eau *selon estimation*

Il indique qu'il y a déjà des pré-réservations sur cette zone.

Est-ce qu'il y aura des subventions pour les études ? oui, elles seront intégrées dans le projet global.

Il demande l'accord du conseil pour poursuivre les études sur cette zone.

Voté à la majorité (2 abstentions)

Le président précise que les travaux sur la ZA les plantes à Marnay seront inscrits dans le contrat de ruralité 2020 et ceux sur la ZA à Ruffey-le-Château dans le contrat de ruralité de 2021.

5. Contrat de ruralité : projet de convention pour 2019 pour la réalisation des travaux sur l'extension de l'école à Emagny et du pôle périscolaire et pour la réalisation des études de faisabilité à Lantenne-Vertière

Le président explique que lors de la rencontre avec les services de l'Etat pour la convention financière 2019 dans le cadre du contrat de ruralité des actions ont été fléchées par les services préfectoraux mais ne sont pas encore retenues.

Les fiches actions pour le projet d'extension du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs à Emagny et pour la réalisation des études pour le projet de regroupement scolaire à Lantenne-Vertière ont été adressées aux services préfectoraux.

Suite à un mail de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Lure (en charge du contrat de ruralité pour la Haute-Saône), la préfecture donnera son avis sur les projets présentés le 4 juin.

Les subventions retenues seront délibérées lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 17 juin à Burgille.

Le président dit que dans le cadre de convention financière 2018 du contrat de ruralité de la CCVM, il y avait aussi le projet de complexe sportif et touristique de la commune de Marnay. Il rappelle que la CCVM participe à hauteur de 30 000 €, qu'il y a 53 000 € du contrat PACT70 supplémentaire (repris sur la dotation de centre bourg attribuée à la CCVM) et 120 000 € supplémentaires dans le cadre du Contrat de ruralité.

Il souhaite que la CC figure parmi les financeurs ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un élu dit que la commune s'est battue pour que des participations supplémentaires soient obtenues car il s'agit d'un projet intercommunal. Le président répond que la CCVM s'est engagée pour l'obtention de financements complémentaires pour Marnay.

6. Sollicitation des demandes de subventions DETR 2019 :

- a. pour les travaux sur les écoles à Marnay, Recologne et Corcelles-Ferrières
- b. pour l'extension des bureaux administratifs à Marnay

Le président dit que suite à la dernière visite de M. le préfet à la CC, celui-ci a indiqué qu'il n'était pas favorable au déplacement des sièges des CC à l'extérieur des centres bourgs. Comme l'acquisition du terrain n'est toujours pas faite, il propose de faire des travaux de réaménagement du siège actuel et d'acquérir un nouveau serveur. Ce projet a été présenté aux services de la préfecture qui participera dans le cadre de la DETR.

Il précise que la CCVM participe à l'animation et à la revitalisation du centre bourg de Marnay par sa présence.

Des travaux sur les écoles à Corcelles-Ferrières (acoustique et réalisation d'un préau), à Marnay (changement des fenêtres restant à faire et réaménagement du périscolaire, acoustique, peintures, protection des soubassements), et à Recologne (pour la réalisation d'un abri pour le matériel) ont été programmés dans le prévisionnel. Une aide globale de la DETR pour ces sites est sollicitée.

Le président propose de solliciter 40 % de DETR sur les travaux pour les bureaux et 45 % sur les travaux dans les écoles.

Votés à l'unanimité

7. Créances éteintes : budget principal et budget OM

M. le Vice-Président chargé des finances expose que des administrés sont en situation de surendettement et faisant suite à des décisions du tribunal et à ce titre les créances de la CCVM à leur égard ne peuvent pas être recouvrées ni dans le cadre du budget principal 2019 et dans le cadre du budget ordures ménagères 2019.

Les créances éteintes pour le budget principal sont d'un montant de 1703.94 € et pour le Budget ordures ménagères de 2 376.97 € pour les années antérieures.

Voté à l'unanimité

8. DM 2 : Budget annexe Ordures ménagères 2019

M. le Vice-Président chargé des finances expose que la CCVM avait eu une subvention pour l'achat de bacs suite à la dissolution de la CC du Val Saint-Vitois. Comme la CCVM n'a acheté pour autant que de subvention perçue, il n'a pas été possible d'en amortir la totalité sur 2018. Il n'a pas été prévu suffisamment de crédits afin d'amortir les subventions, le vice-président en charge des finances propose de réajuster les comptes correspondants à hauteur de 2500 € comme suit :

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement TOTAL		+ 2 500 €
042-777 : quote-part des subventions d'inv. virées au résultat de l'exercice		+ 2 500 €
Section d'investissement TOTAL	+ 2 500 €	
040 -13918 : Autres	+ 2 500 €	

Voté à l'unanimité

9. Sollicitation de subventions du conseil départemental du Doubs pour la réhabilitation des 2 ponts sur l'ancienne voie ferrée et l'acquisition et les travaux de l'office de tourisme et du RPAM

Le président dit qu'il est possible dans le cadre du contrat PAC25 de solliciter une aide du département du Doubs pour les réhabilitations des ponts à hauteur de 30 000 € et pour l'aménagement des bureaux de l'office de tourisme et du RPAM à hauteur de 20 000 €. Il rappelle les montants des travaux indiqués dans le tableau prévisionnel d'investissement.

Il demande l'autorisation de solliciter les 2 subventions.

Votées à l'unanimité

10. Questions diverses

Le président de la CLECT fait un point suite à la prise de compétence eau et assainissement de la CCVM. Il dit que pour l'eau, la CLECT doit étudier les transferts de charges sur 4 communes et pour l'assainissement sur 21 communes. Il a donc été mis en place une sous-commission composée de 12 membres pour l'examen des transferts de charges. Cette sous-commission se répartit en 4 sous-commissions et chaque responsable de sous-commission sera assisté de 2 personnes. Ils se rendront dans les communes et au plus tard pour le 13 juin, les retours doivent être faits pour une réunion de la CLECT avant fin juin.

Un élu demande si la CC a été destinataire d'un courrier de la préfecture relatif aux élections municipales et aux décisions à prendre avant fin août quant à la représentativité au sein de la CC en optant pour l'accord local ou l'application stricte de la loi. Le président répond que oui et cela sera mis à l'ordre d'un prochain conseil communautaire.

Une course vélo aura lieu dimanche 9 juin à Courcuire.

Dans le cadre des estivales de Saône, un concert gratuit aura lieu le mardi 23 juillet à Mercey-le Grand.

La commune de Placey demande si une commune disposant d'une salle de 100 personnes pourrait accueillir une conférence sur les venins d'un médecin anesthésiste pour le mois de septembre.

Le maire de Recologne demande si le projet d'aire de jeux de la commune pourra rentrer dans les financements du Doubs dans le cadre du contrat PAC. Le président lui demande si le projet a bien été inscrit au contrat et sinon de se rapprocher du département pour voir si cela est finançable.

Le président invite le conseil communautaire à visiter la nouvelle salle d'activités de l'accueil de loisirs.

Les 2 prochains conseils communautaires auront lieu le 17 juin à Burgille et le 8 juillet.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h15.